

Communiqué de presse

Paris, le 16 décembre 2020

AESH des inégalités territoriales accrues : SUD éducation s'adresse au ministère et appelle les accompagnant·e·s à renforcer la mobilisation

SUD éducation a adressé le 15 décembre un courrier au Ministre de l'éducation nationale Jean Michel Blanquer concernant les disparités importantes d'application de la circulaire n°2019-090 du 5 juin 2019 relative au cadre de gestion des AESH d'une académie à l'autre, voir entre deux départements d'une même académie.

Cette circulaire pose un cadre national sans pour autant sortir les accompagnant·e·s des élèves en situation de handicap de la précarité structurelle dans laquelle le ministère les place. Cependant, certaines académies et DSDEN semblent penser que ce cadre ne s'impose pas à elles. Ainsi, subsistent de profondes inégalités entre les personnels d'un territoire à l'autre.

Les disparités de salaire pour un même temps de travail hebdomadaire varient de plus de 100 euros. D'un département à l'autre, une même quotité ne correspond pas à un même temps d'accompagnement. La grille de revalorisation indiciaire ministérielle n'est mise en place que dans quelques académies tandis que les frais de déplacements ne sont parfois même pas pris en charge.

La répartition du temps de travail annuel sur 41 semaines donne lieu à des comptes d'apothicaire, chaque service gestionnaire y allant de son propre mode de calcul : quand dans certaines académies 24h d'accompagnement hebdomadaire correspondent à une quotité de travail de 62 % ailleurs il est question de 60 %. Les avenants aux contrats n'ont toujours pas été proposés sur l'ensemble du territoire alors que la circulaire a plus d'un an.

Parfois c'est carrément une réinterprétation des textes qui est faite. Le cas de la Bourgogne est édifiant puisque une partie des heures correspondant aux activités connexes est répartie sur le temps d'accompagnement. Face au refus des services académiques d'entendre les objections des collègues ces

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



dernière·e·s ont été dans l'obligation d'intenter des actions en justice.

La généralisation des Pôles inclusifs pour l'accompagnement localisé a en revanche les mêmes conséquences sur l'ensemble du territoire : une mutualisation à outrance des accompagnements, des conditions de travail dégradées pour les AESH et conditions d'accompagnement au rabais pour les élèves. SUD éducation continue de s'opposer à cette nouvelle organisation du travail qui fait des AESH une variable d'ajustement des politiques ministérielles de l'école inclusive.

L'organisation de formations à destination des AESH est elle aussi laissée à la libre interprétation des académies. Nulle part la formation initiale n'est organisée en amont de la prise de poste alors que cela est recommandé par la circulaire. Les actions de formation continue sont quasiment inexistantes.

La réalité des conditions de travail et d'exercice des accompagnant·e·s des élèves en situation de handicap est très loin des affichages du ministère qui se gargarise pourtant de leur avoir accordé une reconnaissance professionnelle.

SUD éducation revendique pour les AESH :

- l'abandon des PIAL

- la titularisation sans condition des AESH par la création d'un statut de fonctionnaire et d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e ;

- un salaire à 1 700 euros nets en début de carrière ;

- la reconnaissance d'un temps plein à 24 heures d'accompagnement plus les heures de travail invisible ;

- une réelle formation initiale et continue.

Le mardi 26 janvier, une intersyndicale dont SUD éducation est partie prenante appelle l'ensemble des personnels de l'éducation nationale à la grève pour revendiquer de meilleurs salaires. Les AESH ont toute leur place dans cette mobilisation, c'est pourquoi SUD éducation les appelle à se mettre massivement en grève et à porter leurs revendications dans les Assemblées générales, heures d'information



syndicale et à apparaître visible dans les manifestations qui auront lieu ce jour là.

Plus généralement SUD éducation soutien les mobilisations des AESH, appelle à les renforcer et tient son outil syndical à leur disposition.